

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.17.2015

Acéto-orcéine, 2 % aqueuse

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Acéto-orcéine, 2 % aqueuse

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: S25121

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific
860 Gitts Run Road,
Hanover, PA 17331
(717) 632-1291

Détails du fournisseur:

Fisher Science Education
6771 Silver Crest Road, Nazareth, PA 18064
800 955-1177

Numéro de téléphone de secours:

Numéro de téléphone d'urgence : 800-255-3924

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Inflammable

Liquides inflammables, catégorie 3



Corrosif

Troubles sévères des yeux, catégorie 1
Corrosion de la peau, catégorie 1A

Corrosion cutanée ,1A.

Lésions des yeux 1.

Liquide inflammable 3.

Mentions d'avertissement : Danger

Mentions additionnelles de danger:

Vapeur et liquide inflammables.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Provoque des lésions oculaires graves.

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Conserver le conteneur bien fermé.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser de l'équipement électrique, de l'équipement de ventilation et des systèmes d'éclairage antidéflagrants.

Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

Prendre des précautions pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.17.2015

Acéto-orcéine, 2 % aqueuse

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

En cas d'incendie : Utilisation pour extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.

Entreposer dans un endroit fermé à clé.

Éliminer les contenus récipients adéquatement.

Éliminer les contenus et le contenant auprès d'un centre homologué de traitement des déchets.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 64-19-7	Acide acétique	33.075 %
CAS 1400-62-0	Orcéine	2 %
CAS 7732-18-5	Eau	64.925 %
Pourcentages par poids		

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste.

Après contact avec la peau :

Laver la zone avec au savon et à l'eau. Rincer la peau exposé doucement avec de l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'œil non exposé. Rincer les yeux exposé doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.17.2015

Acéto-orcéine, 2 % aqueuse

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun(e)

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Utiliser de l'eau vaporisée pour refroidir les conteneurs fermés. Greatly increases burning rate of combustible materials.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

Informations supplémentaires (précautions):

Do not inhale gases, fumes, dust, mist, vapor, and aerosols. Éliminer toute source d'allumage.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Assurer une ventilation adéquate.

Précautions environnementales:

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Absorb with suitable absorbent material such as sand or earth and containerize for disposal. Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés. Voir Section 13.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Prendre les mesures requises pour éviter l'accumulation des charges électrostatiques. Respecter les conseils et précautions. Voir Section 5. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Do not inhale gases, fumes, dust, mist, vapor, and aerosols. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'allumage.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais. Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Maintenir le contenant bien fermé. Entreposer avec des risques similaires. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 02.17.2015

Acéto-orcéine, 2 % aqueuse

hermétiquement et maintenus en position horizontale pour éviter les fuites.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:

64-19-7, Acide acétique , ACGIH VLS: 25 mg/m3.
64-19-7, Acide acétique , OSHA PEL : 25 mg/m3.

Contrôles techniques appropriés:

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Veiller à ce que les systèmes de traitement des poussières (conduites d'évacuation, capteurs de poussières, récipients et matériel de traitement) soient conçus de manière à empêcher la pénétration de poussières dans la zone de travail.

Protection respiratoire:

Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations.

Protection de la peau:

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation.

Protection oculaire:

Lunettes de protection avec écran facial.

Mesures générales d'hygiène:

Voir Section 6. Voir Section 7. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Effectuez un entretien de routine. Suivre les méthodes d'manipulation appropriées. Suivre les méthodes d'manipulation appropriées.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide de couleur de violet	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non déterminé Non déterminé
Odeur :	Rappelant le vinaigre	Pression de vapeur à 20 °C:	11 mm Hg
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	2,07
Valeur pH:	Acide	Densité relative:	1,025
Point de fusion / congélation:	0C	Solubilités:	Complètement soluble.
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	108°C	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	Non déterminé	Température d'auto-inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	0,97	Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
Densité à 20°C:	Non déterminé		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.17.2015

Acéto-orcéine, 2 % aqueuse

Réactivité: Aucun(e)

Stabilité chimique:

Stable sous des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses: Aucun(e)

Conditions à éviter:

Sensible à l'humidité. Chaleur, flammes et étincelles. Agents oxydants forts.

Matériaux incompatibles:

Les comburants, les carbonates et les phosphates solubles, les hydroxydes, les métaux, les permanganates, les peroxydes, par exemple le permanganate de potassium, les amines, les alcools, l'acide nitrique. Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux:

Oxydes d'azote, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Dermique:

DL50 Dermique - Lapin - 1112 mg/kg.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau: Aucune information additionnelle.

Domages/irritations oculaires sévères:

Yeux - Lapin Résultat : Corrosif pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité: Aucune information additionnelle.

Mutagénicité cellulaire germinale: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Toxicité aquatique, Toxicité pour le poisson Essai semi-statique CL50 - Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) - > 1,000 mg/l - 96 heures(Directives 203 de l'OCDE).

Toxicité aquatique, Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - > 300,82 mg/l - 48 heures (Guide de tests OCDE 202).

Persistance et dégradabilité:

Facilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif: Aucune information additionnelle.

Mobilité dans le sol:

La solution aqueuse est mobile dans le sol.

Autres effets indésirables: Aucune information additionnelle.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 02.17.2015

Acéto-orcéine, 2 % aqueuse

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Faire brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'un système d'épuration. Attention, faire preuve d'extrême prudence lors de la mise à feu car ce matériau est hautement inflammable. Offrir les solutions en surplus et non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Contacter une entreprise agréée d'élimination de déchets cette substance pour l'élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

3264

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Liquide corrosif, Acide, Inorganique, N.S.A.

Classe de risques: 8

Groupe d'emballage: III.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Liquide corrosif, Acide, Inorganique, N.S.A.

Classe de risques: 8

Groupe d'emballage: III.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)



SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

64-19-7 Acide acétique 5000 lbs.

Proposition 65 (Californie):

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 02.17.2015

Acéto-orcéine, 2 % aqueuse

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 3-0-0

HMIS: 3-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
PNEC.	Concentrations estimées sans effet (REACH).
CFR	Code des règlements fédéraux (É.-U.)
SARA	Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
RCRA.	Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
TSCA.	Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
DOT	US Department of Transportation.
IATA	Association internationale du transport aérien.
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
DNEL	Dérivé, niveau sans effet (REACH).